Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft 20

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pharmaciens militaires. — Sont nommés lieutenants : MM, Theis, Albert, au Locle ; Pillonel, Béat, à Martigny ; Ruzzi, Ed., à Tesserette.

— Le Conseil fédéral s'occupe actuellement de préparer le budget de 1878. Quelques journaux ayant annoncé que le déficit prévu serait de cinq millions et demi, le Conseil fédéral dément ce bruit et déclare que le déficit sera fort loin d'atteindre une somme pareille.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission financière du Conseil des Etats propose de réduire le budget militaire de 1,300,000 fr., en abolissant le jour de congé dans les écoles de recrues, en réduisant le nombre des instructeurs, en portant l'effectif des écoles de recrues à 800 hommes pour en diminuer le nombre et en réduisant les batteries dans les cours de répétition à 4 bouches à feu par batterie.

Elle propose de prélever un impôt sur le tabac évalué à 1 million, sur les alcools 2 ½ millions ; en économies militaires et autres réductions on réaliserait 8 millions.

— A peine le rassemblement de troupes est-il terminé, qu'on s'occupe déjà, dit le *Nouvelliste vaudois*, de celui de l'an prochain. Le théâtre des opérations est fixé, il sera entre Berne et Fribourg, soit la vallée où, en 1798, Brune, Schauenbourg et ses lieutenants ont bataillé avec Berne. C'est la IIe division (Lecomte) qui y prendra part. Le colonel Steinhauslin, chef de la Ve brigade de la 3e division, qui exécutera les manœuvres d'un ennemi supposé, attaquera du côté de Fribourg.

— Le général Castellaz, ex-officier au service de Rome, général de brigade pendant la guerre franco-allemande, vient de publier une brochure relative aux fortifications. Il recommande les ouvrages passagers qu'on pourrait facilement exécuter. Nous reviendrons sur cette intéressante publication.

Soleure. — Le Conseil d'Etat a demandé au conseil communal de Soleure s'il veut ou non faire les démarches nécessaires auprès de la Confédération en vue d'obtenir une place d'armes pour la Ve division. En cas de réponse négative, il vendra la caserne ou lui donnera une autre destination.

Genève. — L'ordre suivant vient d'être publié sur les exercices de tir d'un jour :

Bataillons de fusiliers d'élite nos 10 et 11. — Sont appelés dans ces bataillons à prendre part aux exercices de tir :

1° Les officiers de compagnie ;

2° Les sous-officiers portant fusil, des années 1845, 1846 et 1847.

3° Les soldats portant fusil, des années 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 et 1850.

Compagnie n° 3 du bataillon de carabiniers d'élite n° 2.

Les officiers, les sous-officiers et les soldats portant fusil de toutes les classes d'âges, à l'exception de ceux qui ont pris part à une école de recrues en 1877.

Ces exercices auront lieu au Plan-les-Ouates, conformément au tableau suivant :

Bataillon d'élite n° 10 : Compagnie n° 1, lundi 29 octobre. Compagnie n° 2, mardi 30 octobre. Compagnie n° 3, mercredi 31 octobre. Compagnie n° 4, jeudi, 1er novembre.

Bataillon d'élite nr 11 : Compagnie n° 1, vendredi 2 novembre. Compagnie n° 2, samedi 3 novembre. Compagnie n° 3, lundi 5 novembre. Compagnie n° 4, mardi 6 novembre.

Compagnie de carabiniers n° 3 du bataillon d'élite n° 2 mercredi 7 novembre.

Rassemblement au Plan-les-Ouates, devant l'école, du côté de la plaine, à 9 heures du matin.

La troupe se présentera en grande tenue, armement et équipement au complet, avec le livret de service. Les hommes déjà pourvus du livret de tir devront en être porteurs :

Les hommes qui, dans le courant de l'année 1877, ont, dans une société de tir reconnue par le Département militaire (Officiers, Sous-Officiers, Grütli, Amis du Mannequin), tiré au moins 25 coups, sur lesquels 10 coups au moins à 300 mètres sur les cibles de 1m, 8/1m, 8 ou à 400 mètres sur les mêmes cibles, sont dispensés des exercices de tir. Leur livret de tir leur sera remis ultérieurement.

Les défaillants seront punis disciplinairement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.